

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-septième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 13 mars 2017, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Carole Boulebsol	Représentante de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
	Maud Gendron-Langevin	Représentante de la Faculté des arts
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du fier monde
Mme	Carmen Gonzalez	Représentante de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Mélanie Marsolais	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
	Maryse Rivard	Représente du Réseau québécois des femmes en environnement
M.	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
M.	Joseph Yvon Thériault	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mmes	Anne Thibault-Bellerose	Représentante de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTES :

Mmes	Béatrix Beisner*	Représentante de la Faculté des sciences
	Anila Fejzo*	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Nathalie Lafranchise*	Représentante de la Faculté de communication
	Geneviève Pagé*	Représentante de la Faculté de science politique et de droit

INVITÉES :

Mmes	Geneviève Chicoine	Agente de développement au Service aux collectivités
	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Ève-Marie Lampron	Agente de développement au Service aux collectivités
	Catherine Mounier	Vice-rectrice à la Recherche et à la création
	Aline Pajot	Agente de développement au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Il indique que mesdames Béatrix Beisner, Geneviève Pagé, Anila Fejzo et Nathalie Lafranchise prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence. Il souligne la présence de madame Catherine Mounier, vice-rectrice à la Recherche et à la création qui participe à la rencontre, pour la présentation du point 3.1, Direction du SAC. Également, il annonce que les agentes de développement du Service se joindront à la rencontre pour la présentation du point 6, Réflexion avec les agentes du SAC sur les grands enjeux de société pouvant orienter des collaborations futures.

1 Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par monsieur Éric Giroux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 186e assemblée du 6 février 2017

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Maud Gendron-Langevin, appuyée par madame Maryse Rivard, le procès-verbal de la cent quatre-vingt-sixième assemblée ordinaire tenue le 6 février 2017 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Informations

3.1 Direction du SAC (verbal)

La vice-rectrice à la Recherche et à la création annonce que monsieur Marcel Simoneau sera officiellement nommé à titre de directeur du Service aux collectivités lors d'une prochaine rencontre du Comité exécutif. Elle signale en avoir fait mention aux membres de l'équipe il y a deux semaines. Le poste en cumul de fonctions précédemment occupé par monsieur Simoneau étant aboli, il n'a pas été nécessaire de procéder à l'affichage du poste de direction du Service aux collectivités et il lui a été attribué.

Elle se réjouit de cette nomination à venir qui permettra de stabiliser le Service, de favoriser son développement, tout en assurant une continuité avec ce qui a été fait dans les deux dernières années.

Les membres du Comité félicitent le directeur intérimaire du Service aux collectivités pour cette nomination à venir.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'il est heureux de se voir confirmer dans ce poste. Il ajoute que l'une de ses priorités sera de travailler à l'élaboration d'un plan de développement pour le Service, assorti d'un plan de communication. La discussion inscrite au point 6 de l'ordre du jour devrait permettre des avancées à ce sujet.

La vice-rectrice à la Recherche et à la création quitte la rencontre.

3.2 Tableau des suivis (Annexe CSAC-187-3.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le tableau des suivis. Une nouvelle version est distribuée en séance. Il explique que dorénavant, le tableau présentera les suivis découlant du procès-verbal.

Lors de sa rencontre du 6 février dernier, le Comité des services aux collectivités a poursuivi sa réflexion sur les critères d'admissibilité des projets. L'équipe du Service travaille présentement à mieux harmoniser et à revoir la pondération des différents programmes de soutien aux activités de recherche et de formation, et les formulaires qui leur sont associés. Ceux-ci seront éventuellement soumis, pour approbation, au Comité.

En ce qui concerne la signature officielle du Protocole d'entente avec la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, un événement se déroulera le 15 juin 2017. Cette signature protocolaire permettra de présenter le résultat d'anciennes collaborations, tout en mettant de l'avant les projets en cours.

Le directeur intérimaire revient ensuite sur la rencontre du 9 décembre 2016 portant sur l'innovation sociale. Une première version du rapport a été acheminée aux participantes, participants. Il transmettra au Comité des services aux collectivités le rapport final lorsque celui-ci sera disponible.

Ensuite, il revient sur l'annonce qu'il avait faite concernant la tenue d'un atelier sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, auteur. Une formation similaire avait été organisée l'an dernier et est toujours disponible sur le site Web du Service aux collectivités. Il a donc été décidé d'organiser plutôt une table ronde sur le sujet. Une agente de développement précise l'importance que soit bien expliqué et bien compris le partage de la propriété intellectuelle entre les groupes partenaires et les chercheuses, chercheurs.

Un autre suivi concerne le rôle des membres professeures, professeurs du Comité des services aux collectivités auprès de leur comité de recherche respectif. Il indique que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la rencontre du mois d'avril 2017.

3.3 Présentation de Josée-Anne Riverin à titre de nouvelle membre interne au CSAC en remplacement de Claire Vanier (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle qu'à la dernière rencontre il avait annoncé que madame Claire Vanier quitterait le Comité des services aux collectivités. Il souhaite aujourd'hui présenter madame Josée-Anne Riverin qui prendra la relève dès la prochaine rencontre du Comité. Il lui souhaite la bienvenue à ce titre.

3.4 Information des membres (verbal)

Aucun point n'est soulevé par les membres.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que sa confirmation à titre de titulaire régulier du poste lui permettra d'entamer des réflexions sur le développement du Service. Le dernier plan de développement avait été préparé sous la direction de madame Sylvie de Grosbois, qui a quitté le Service depuis près de deux ans. Les discussions et réflexions du Comité viendront bonifier cette démarche.

4. Projet de dégrèvement de recherche ou de création - Évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC (Annexe CSAC-187-4)

4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 6 mars 2017 (Annexe CSAC-187-4.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le rapport du sous-comité de la recherche, tel que déposé en annexe. Il indique que madame Geneviève Pagé, monsieur Éric Giroux et monsieur Sylvain Lefèvre ont procédé à l'évaluation du projet.

4.2 Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES (Annexe CSAC-187-4.2)

Un évaluateur présente le projet de dégrèvement, tel que déposé en annexe. Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une évaluation par le Comité des services aux collectivités à l'automne dernier. La note globale qui avait été attribuée est relativement faible, ce qui s'explique par l'ambition du projet qui faisait craindre le respect des limites budgétaires et des échéanciers. En conséquence, le sous-comité de la recherche n'est pas surpris que la professeure dépose une demande de dégrèvement. La charge de travail est considérable et les attentes du Gouvernement à l'égard des résultats sont élevées. L'attribution d'un dégrèvement à la professeure est légitime, d'autant que l'une des principales responsables du projet au sein de l'organisme est en congé de maladie. Cette situation accroît davantage la responsabilité de l'équipe de l'UQAM. Le sous-comité de la recherche estime important que ce projet se réalise et suggère que le dégrèvement soit accordé.

Un autre évaluateur abonde en ce sens. Les notes des personnes évaluatrices sont très semblables. Tous sont par contre inquiets de la situation qui prévaut au sein de l'organisme. Il rappelle qu'il est important de demeurer vigilant à ce que les projets réalisés par le biais du Service aux collectivités ne servent pas à pallier un manque de ressources ou d'effectifs dans les groupes ou organismes. L'équipe de recherche se trouve avec une tâche beaucoup plus importante, la collecte de données sera plus longue et l'investissement de la professeure beaucoup plus important.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne que, dans le cadre de sa stratégie visant à contrer les violences sexuelles, le Gouvernement est intéressé par les résultats de cette recherche.

Une membre indique que la réalisation des projets demeure tributaire du bon fonctionnement des groupes ou organismes partenaires. Malheureusement, plusieurs sont en situation de

vulnérabilité. Elle estime qu'il pourrait être pertinent, dans certains cas, de demander un renouvellement de l'engagement auprès du conseil d'administration de l'organisme afin de confirmer si celui-ci est toujours en mesure de le soutenir.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités prend note des préoccupations des membres à cet égard. Il indique que depuis son entrée en fonction, il constate une fragilité croissante des groupes et organismes. Afin d'assurer la pérennisation des projets, il pourrait effectivement être envisagé d'obtenir un engagement des conseils d'administration.

Une membre abonde en ce sens. Elle mentionne en revanche que dans le cas de cet organisme en particulier, elle n'a pas d'inquiétude sur sa capacité à porter le projet à son terme.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1180

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-187-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Christine Thoër du Département de communication sociale et publique;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES, et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Christine Thoër, professeure au Département de communication sociale et publique, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une membre profite de la présentation de ce point pour soulever la question de la pertinence de réunir le sous-comité de la recherche lorsqu'une demande de dégrèvement fait suite à une demande au Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC), considérant que l'aspect scientifique de cette demande PAFARC a déjà été évaluée par le sous-comité de la recherche. Elle propose ainsi que, à l'instar des demandes de dégrèvement pour des projets de formation, l'évaluation de la demande soit confiée à deux membres (1 membre interne et 1 membre externe) qui partageront ainsi leur analyse avec les membres du Comité des services aux collectivités. Cette modification éviterait de surcharger les membres du sous-comité de la recherche.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités ajoute que l'adoption d'une telle pratique aurait également pour effet d'uniformiser le mode de fonctionnement de l'octroi des dégrèvements.

Une membre rappelle que dans l'octroi des subventions PAFARC, il a été convenu que l'évaluation du projet soit effectuée par une majorité de membres professeures, professeurs. Elle demande si cette notion limite la possibilité de modifier la pratique d'évaluation. Elle spécifie toutefois être en faveur d'une harmonisation des pratiques. Elle signale qu'il arrive que la discussion entourant un projet fasse évoluer la notation attribuée au départ. Elle demande ce qu'il en serait de l'évaluation des projets financés par les organismes subventionnaires.

Une membre indique que l'aspect scientifique des projets subventionnés par les organismes nationaux n'a pas à être évalué puisqu'ils sont déjà évalués par des comités de pairs. Ainsi, dans les demandes de dégrèvement pour fins de recherche, les membres du Comité évaluent plutôt la perspective de promotion collective, qui n'est pas exigée pour une demande aux organismes subventionnaires. Dans ces cas, les chercheuses, chercheurs demandeurs doivent remplir un formulaire supplémentaire lors du dépôt de leur demande au Comité des services aux collectivités et justifier l'aspect promotion collective. Elle rappelle qu'il y a annuellement dix dégrèvements accordés pour les projets de recherche et dix dégrèvements pour des projets de formation. Jusqu'à ce jour, il y a très rarement eu de compétition pour l'octroi des dégrèvements. Elle signale que la demande de dégrèvement pour les projets de recherche consiste en l'ajout d'une page au formulaire déjà complété pour la demande PAFARC. Elle juge qu'il n'est pas pertinent de réunir le sous-comité de la recherche uniquement à cet effet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités abonde en ce sens et rappelle que les évaluateurs de demande de dégrèvement énoncent une évaluation qui sert généralement de base à la discussion du Comité des services aux collectivités. Peu importe l'évaluation antérieure, c'est lui qui attribue, ou non, les dégrèvements et les subventions.

Un membre professeur considère que les demandes de dégrèvement découlant d'un projet de recherche PAFARC qui semble fort ambitieux sont reçues sans surprise de la part des membres du sous-comité d'évaluation.

Une membre indique que le formulaire sera revu et soumis pour approbation au Comité des services aux collectivités. Par exemple, un espace prévoyant que la chercheuse, le chercheur fasse état de l'avancement des travaux pourrait être ajouté.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1181

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche ou de création dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la pertinence d'harmoniser le processus d'évaluation des demandes de dégrèvement pour des projets de recherche ou de création ayant déjà été évalués par des pairs afin qu'il soit équivalent au processus d'évaluation des demandes de dégrèvements pour des projets de formation;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

MODIFIE le processus d'évaluation des demandes de dégrèvement pour des projets de recherche ou de création afin de l'harmoniser avec le processus d'évaluation des demandes de dégrèvement pour des projets de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Évaluation de la candidature reçue pour le remplacement d'un membre externe (Annexe CSAC-187-5)

5.1 Bulletin de l'organisme ROPMM (Annexe CSAC-187-5.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle qu'un appel de candidatures a été lancé il y a quelques semaines afin de pourvoir le poste de membre externe vacant au Comité des services aux collectivités. Il présente la candidature déposée par le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM).

5.2 Lettre de présentation de l'organisme ROPMM (Annexe CSAC-187-5.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités fait lecture de la lettre de présentation de la candidature de madame Anne Pelletier à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités. Cette dernière est directrice du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM).

Une membre signale qu'il s'agit d'une candidature fort intéressante. L'ajout d'un organisme œuvrant à la promotion et à la défense des personnes en situation de handicap constituera un apport enrichissant aux travaux du Comité des services aux collectivités. On souligne toutefois qu'il soit possible que des mesures d'accessibilité doivent être mises en place, par exemple si la personne est malvoyante.

RÉSOLUTION 2017-CSAC-1182

ATTENDU le Règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article 11.3;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 85-CE-4708 adoptée par la Commission des études relative aux critères et procédures de sélection des membres externes du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2007-CSAC-844 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 5 février 2007 recommandant à la Commission des études de modifier la définition des organismes externes pouvant siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la vacance à un poste de membre externe au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2016-CSAC-1160 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 26 septembre 2016 approuvant le répertoire des groupes et organismes habilités à siéger au Comité des services aux collectivités;

ATTENDU l'appel de candidatures et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du président du Comité des services aux collectivités;

IL EST PROPOSÉ par madame Maud Gendron-Langevin, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la Commission des études de nommer madame Anne Pelletier, directrice du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM), à titre de membre externe du Comité des services aux collectivités, pour un premier mandat prenant effet le 11 avril 2017 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Réflexion avec les agentes du SAC sur les grands enjeux de société pouvant orienter des collaborations futures (verbal)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités accueille l'équipe du Service aux collectivités. Il explique que les agentes de développement souhaitent partager l'état de leurs réflexions avec les membres du Comité des services aux collectivités. Une discussion préalable a été amorcée en équipe concernant les grands enjeux de société pouvant orienter des collaborations futures. Il indique que madame Lyne Kurtzman a accepté d'animer cette période d'échanges. Ceux-ci permettront par la suite d'alimenter la réflexion du Service sur ses grandes orientations, tout en donnant la possibilité de se positionner et de se mettre à jour en perspective de la préparation de son plan de développement.

Madame Kurtzman rappelle que les mandats du Comité des services aux collectivités consistent non seulement à discuter des critères d'attribution des subventions et des dégrèvements et à évaluer les demandes, mais également à alimenter la réflexion sur tout aspect relatif aux services aux collectivités, à l'UQAM. C'est ainsi dans le cadre de ce deuxième mandat que se tient la présente rencontre.

Elle signale ensuite que cette discussion coïncide avec la nomination d'une direction à temps complet et la confirmation du directeur intérimaire à ce titre. La discussion d'aujourd'hui représente la première étape des démarches de réflexion sur la préparation du plan de développement. L'équipe du Service aimerait entendre les membres professeures, membres professeurs et les membres provenant des groupes sur leur compréhension à l'égard des grands enjeux sociaux qui pourraient alimenter les recherches, les formations ou le transfert des connaissances pour les années à venir.

Elle souligne enfin qu'il y aura une prise de notes additionnelles de la part d'une agente du Service. L'équipe du Service travaillera ensuite à la rédaction d'une synthèse de la discussion qui sera acheminée à chaque membre du Comité, avant la prochaine rencontre du Comité, pour bonification.

Une membre mentionne qu'un exercice similaire s'est déroulé lors d'une rencontre liée au protocole syndical. Les centrales ont émis le souhait de trouver des projets qui leur permettraient de collaborer toutes les trois. Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, une liste de sujets a été développée. Elle les partage avec le Comité.

Dans un premier temps, les centrales syndicales s'inquiètent de l'avènement de l'économie 4.0 qui entraîne des modifications dans la perception et dans l'organisation du travail, ainsi que dans le statut des travailleuses, travailleurs.

À une membre qui demande des précisions sur la définition du concept d'économie 4.0, le directeur intérimaire du Service explique que le sujet a été abordé lors d'un colloque sur l'innovation sociale dans le cadre du Sommet de Montréal auquel il a assisté. Il s'agit essentiellement d'automatisation de pratiques du travail qui sont généralement effectuées par des humains. Des préoccupations sur le rôle de ces derniers surgissent puisqu'il s'avère essentiel pour assurer le succès de cette automatisation.

Une membre cite, à titre d'exemple, deux cas précis se déroulant au Japon. D'abord dans les services de santé, un robot est programmé pour effectuer certaines tâches auparavant accomplies par un humain. Ensuite, dans certaines chaînes hôtelières, des robots ont remplacé les humains à la réception. Cette robotisation à venir de certaines tâches va même jusqu'au

développement d'exosquelette permettant de soulever des charges importantes. Cela engendre des questionnements sur le rapport au corps en milieu de travail. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités abonde en ce sens et signale l'importance de demeurer aux aguets face à cette robotisation. En Europe et en Asie, ce phénomène connaît un essor important. Il s'agit d'un territoire complètement inconnu et des recherches s'amorcent sur le sujet.

Une membre poursuit avec la présentation des thématiques interpellant les membres du comité du protocole syndical. L'économie dite de partage entraîne également des modifications dans le travail de plusieurs personnes. Il serait pertinent de se pencher sur ce phénomène, notamment sur les aspects légaux.

La transition énergétique intéresse aussi les membres du comité du protocole. En Europe et aux États-Unis il y a émergence d'emplois dits emplois verts. Or, ce phénomène n'a pas encore été développé au Québec.

Les membres du comité du protocole s'interrogent aussi sur l'investissement du privé dans le système public. Il y a à la fois un désengagement de l'État et une incitation à ce que le secteur privé s'immisce dans le secteur public. Cela entraîne de nombreuses préoccupations.

Parmi les pratiques émergentes qui suscitent des inquiétudes se trouve aussi l'essor des stages en emploi non rémunérés. Le gouvernement du Québec favorise le développement de cette pratique et met en place des incitatifs pour les entreprises en ce sens, mais cela peut avoir des effets pervers sur le milieu du travail, dont il faut tenir compte.

En ce qui concerne les personnes transgenres ou transsexuelles, il faudrait s'interroger sur l'accompagnement des personnes en transition dans leur milieu d'emploi. De concert avec les groupes LGBTQ, il serait pertinent d'investiguer sur les formes d'assistance requises en milieu de travail.

Enfin, la surveillance par caméra constitue un nouveau sujet de préoccupation tant en ce qui a trait à la surveillance des travailleuses, travailleurs qu'au remplacement de membres du personnel par des caméras de surveillance dans des résidences pour personnes âgées ou en CHSLD. Les rondes des chambres effectuées par des employées, employés sont remplacées par des caméras qui fixent les patientes, patients.

Madame Lyne Kurtzman la remercie d'avoir partagé avec le Comité des services aux collectivités l'état des réflexions des membres du comité du protocole syndical.

Une membre indique qu'il y aurait des réflexions à effectuer en tenant compte d'une analyse différenciée selon le genre. Elle constate, suite aux derniers échanges, que des questionnements communs émergent de part et d'autre, mais que dans l'ensemble, la réflexion semble se dérouler en silo de chaque côté. Il serait pertinent d'établir des passerelles entre les différents domaines au Service. Par exemple, le développement de l'intersectionnalité rejoint tant des questionnements des membres du comité du protocole syndical que du protocole Relais-femmes. Elle signale par ailleurs que l'arrivée d'une nouvelle membre externe au Comité des services aux collectivités s'avérera pertinente pour obtenir une voix sur la situation des personnes en situation de handicap. Il s'agira d'un apport important à prendre en considération.

Un autre élément préoccupant soulevée par une membre concerne la division sexuelle du travail. Il apparaît qu'il y a persistance à ce que des emplois moins bien rémunérés ou offrant peu de protection sociale soient généralement occupés par des femmes, en forte majorité issue

de l'immigration. Elle estime nécessaire que des réflexions sur les conditions de vie des femmes racisées, pauvres, immigrantes soient entamées. À sa connaissance il y a peu de travaux sur ce sujet.

Elle ajoute ensuite qu'il lui semble qu'il n'y a pas assez de projets portant sur l'art et la création. Il y a eu quelques projets fort intéressants, mais qui demeurent à petite échelle et dont il semble difficile de faire rayonner les retombées. Pourtant, le secteur des arts et de la création représente une force de l'UQAM. Il pourrait être possible, via l'attribution de dégrèvements, de soutenir davantage de projets ou d'initiatives concernant les arts et la création.

Une membre abonde en ce sens. Elle indique qu'il y a un mouvement qui émerge à la Faculté des arts alors que certaines professeures, certains professeurs se questionnent sur la diffusion des résultats de recherche par le biais d'autres moyens que des articles scientifiques. Par exemple, ils s'interrogent à savoir si cela pourrait prendre la forme de représentation théâtrale. Elle cite le projet lié à l'organisme Parole d'excluEs qui consistait à travailler avec des personnes en situation de pauvreté à la création d'une pièce de théâtre. La collecte de données s'effectuait par le biais de cette préparation et le résultat de la recherche s'illustre par la représentation théâtrale. D'autres formes existent certainement.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique avoir eu des discussions à ce sujet avec le vice-doyen à la recherche de la Faculté des arts. Il lui a semblé ouvert à ce sujet et sensibilisé à l'importance du développement de nouvelles pistes de recherches ou de création en collaboration avec le Service aux collectivités.

Un membre ajoute pour sa part que deux débats, récurrents depuis plusieurs années mais toujours d'actualité, seraient à considérer. D'une part, la croissance des inégalités sociales soulève entre autres la question du revenu universel, souvent abordée, mais jamais réalisée. D'autre part, la question de l'économie nationale. Dans les deux ou trois dernières décennies, il n'y en avait que pour la mondialisation. Maintenant, les gens s'interrogent sur ses effets et un mouvement la conteste. La régulation des économies est un sujet qui interpelle un grand nombre de gens dont, il le suppose, les milieux syndicaux et du travail.

Un membre estime qu'il serait des plus pertinent de tenir des demi-journées consacrées à la présentation des projets du Service aux collectivités dans les facultés. Pour chacune d'entre elles, les projets qui en émanent pourraient être exposés par les professeures, professeurs. Cela pourrait susciter de nouvelles idées, collaborations ou de nouveaux projets de recherche, de création ou de formation. En ce qui a trait aux enjeux sociaux peu abordés, il signale les nombreuses questions liées à l'immigration, l'intégration et la racisation. Depuis qu'il siège au Comité des services aux collectivités, un seul projet à ce sujet a été présenté, et puisqu'il émanait d'une ONG d'envergure (Amnistie internationale) il n'avait pas été retenu et avait plutôt soulevé des questionnements sur le fait que le Service aux collectivités finance des projets provenant de tels organismes. Il s'interroge sur le fait qu'il y ait peu de projets portant sur le sujet. Est-ce un manque d'intérêt de la part des chercheuses, chercheurs? Est-ce en raison d'une méconnaissance du Service aux collectivités chez les groupes agissant sur ces questions? Également, il signale qu'une autre de ses préoccupations est la croissance importante du temps que les organismes doivent passer à démontrer, au bénéfice des bailleurs de fonds, le sérieux de leur démarche. La reddition de comptes prend un temps considérable pour les ressources humaines des organismes, qui ne peuvent se consacrer à leur mission pendant qu'ils effectuent cette tâche. Le Service aux collectivités pourrait entamer une réflexion sur cet aspect du financement des organismes. Il faudrait également considérer l'apparition d'un nouveau mode de financement, dit financement hybride. Un groupe ou un organisme se voit

attribuer du financement, mais, pour l'obtenir, il se voit forcé de collaborer avec un autre groupe. Cette pratique soulève de nombreuses interrogations.

Une membre mentionne que les sujets soulevés jusqu'à maintenant reflètent bien les échos qu'elle perçoit sur le terrain. Elle ajoute qu'il y aurait également matière à réfléchir sur le fait que les réponses aux enjeux sociaux tendent à être de plus en plus individuelles plutôt que collectives. Elle signale par la suite que la santé mentale est une préoccupation très importante autour d'elle. La surmédicalisation des problèmes sociaux inquiète grandement. Il y a un constat général concernant le fait que les personnes en détresse sont de plus en plus médicamentées, alors qu'il conviendrait plutôt d'effectuer un travail en amont sur les causes des problèmes sociaux.

Elle aborde ensuite le dossier de l'économie sociale. Il semble pertinent de s'outiller face à cette tendance qui incite certains groupes à devenir des entrepreneurs sociaux et entraîne un déplacement vers la droite idéologique de certains d'entre eux.

Enfin, la perspective de la légalisation de la marijuana est un dossier qui inquiète les intervenantes, intervenants jeunesse. Un aspect important de leur travail auprès des jeunes consiste à les aider à limiter leur consommation de drogue. L'illégalité est l'un des arguments utilisés. Elle s'interroge sur la modulation des arguments, advenant une légalisation de la marijuana, que les intervenantes, intervenants jeunesse pourront mettre de l'avant. L'inquiétude est grandissante, particulièrement chez les parents, à ce sujet.

Une membre revient sur les questionnements entourant l'immigration. Elle explique qu'une personne a le droit, ou non, d'obtenir des services de santé selon son statut. Ainsi, plusieurs personnes immigrantes se trouvent privées de soins chaque année et il en va de même pour l'assistance en santé mentale.

Une observatrice revient sur les points soulevés plus tôt concernant la reddition de comptes. Elle signale que la Ligue des droits et libertés effectue un travail d'analyse approfondie sur la « juridisation » des groupes communautaires. Le contexte juridique influence de manière croissante le travail des groupes et, dans certains organismes, il peut être constaté que le poids juridique et financier des décisions prime sur l'action. Elle propose d'en saisir le Comité des services aux collectivités lorsque les résultats de cette analyse seront publiés.

Une membre ajoute qu'il importe que le Service aux collectivités continue de soutenir des projets de recherche portant sur les violences sexuelles, dont la violence des hommes envers les femmes. Elle constate qu'il semble y avoir du travail effectué en silo sur les questions de femmes, d'immigration et du monde du travail, mais que l'intersectionnalité des problématiques serait à encourager. Au-delà des réflexions, il faudrait aussi, pour les groupes, définir des modes d'intervention, comment favoriser l'inclusion, comment agir de façon concrète sur le terrain auprès des personnes aux prises avec ces difficultés imbriquées.

Elle signale également la pertinence d'effectuer des recherches en lien avec les situations difficiles vécues par les étudiantes, étudiants. L'enquête ESSIMU est un excellent exemple de collaboration qui permet un transfert des connaissances, par exemple entre les universités, les CALACS et les groupes impliqués dans cette thématique.

Une membre souligne que la thématique de la santé mentale interpelle plusieurs de ses collègues de la Faculté des arts. La Chaire de recherche UQAM pour le développement de pratiques innovantes en art, culture et mieux-être s'y intéresse notamment. L'art comme moyen d'intervention en santé et pour le mieux-être est un enjeu qui semble porteur.

Une membre mentionne que le Service aux collectivités devrait prendre un rôle de leader concernant le transfert et la mobilisation des connaissances. Beaucoup d'initiatives émanent du Service et de ses collaboratrices, collaborateurs, mais elles sont peu connues. Il est impératif qu'il y ait un rayonnement plus large des travaux réalisés par le biais du Service aux collectivités, tant à l'externe qu'au sein de l'Université. Elle s'étonne encore d'avoir entendu la vice-rectrice à la Recherche et à la création s'inquiéter du fait qu'il n'y ait pas d'innovation sociale à l'UQAM, alors que le Service aux collectivités y contribue et y travaille depuis des années. Il semble que le Service doive perpétuellement faire valoir sa place, son importance et les répercussions des projets qui y sont menés.

Elle considère aussi important de se pencher sur le rapport au politique des groupes et organismes communautaires. Il y a une tendance au sein du Gouvernement à remettre en question le rôle et l'existence même de groupes de défense des droits. Or, les groupes et organismes communautaires étaient autrefois perçus comme porteurs d'une certaine conscience sociale de la société. Aujourd'hui, il en va autrement et le questionnement lié au rôle des institutions doit être repris en tenant compte de la réalité actuelle. La montée en puissance des lobbies impose une réflexion sur la démocratie actuelle et sa pratique.

Enfin, elle mentionne que dans le cadre du protocole Relais-femmes, plusieurs initiatives portent sur le vécu des femmes immigrantes. S'il est vrai que, par le biais des programmes PAFARC et de dégrèvement, peu de projets portent sur le sujet, il est central dans les activités du protocole Relais-femmes. Elle constate que cette discussion illustre le besoin de mettre en lumière l'ensemble des activités réalisées par le biais de collaborations avec le Service.

Madame Kurtzman note qu'il faudra effectivement réfléchir afin de trouver des stratégies permettant de mettre davantage de l'avant les réalisations du Service. Elle mentionne qu'auparavant, une personne travaillait à la diffusion et au transfert des connaissances émanant des différents projets. Or, dans les premières vagues de compression budgétaire que l'Université a subies, ce poste a été supprimé. Chaque projet mené en collaboration avec le Service engendre un transfert des connaissances toutefois elle souligne l'absence de financement dédié à cette dimension.

Une membre abonde en ce sens. À titre de représentante du protocole syndical, elle signale que des projets intéressant les centrales syndicales concernent aussi l'emploi des femmes, la précarité chez les femmes racisées et elle signale que tous y gagneront à mettre les connaissances en commun.

Elle revient ensuite sur la question soulevée plus tôt concernant le rapport à l'État. Ce dernier a beaucoup changé dans les dernières années et elle estime pertinent d'entamer une réflexion à ce sujet. Le Gouvernement laisse de plus en plus de place au secteur privé dans les institutions publiques et il faut étudier les impacts engendrés. Elle cite aussi le projet de loi 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, à augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs. Ce projet de loi adopté tel quel entraînerait, entre autres, l'abolition des consultations populaires dans les municipalités. Il faut réfléchir aux façons de contribuer à redonner les droits aux citoyennes, citoyens.

Enfin, elle indique que l'hypermédicalisation des personnes est un sujet à investiguer davantage. Par exemple, une travailleuse, un travailleur bénéficiant d'un congé parce qu'il présente un problème de santé, physique ou mentale, doit presque automatiquement être médicamenté. Cela soulève des questionnements éthiques. D'ailleurs, des membres de l'Ordre des psychologues du Québec ont confié ne plus être en mesure de choisir le type de thérapie pouvant convenir pour traiter une personne. Ils sont nombreux à se voir imposer une méthode de travail par les compagnies d'assurance des personnes qui les consultent.

Un membre ajoute la justice fiscale au nombre des thèmes d'intérêt à étudier. Il s'agit d'un enjeu structurant et des professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion possèdent l'expertise pertinente pour collaborer à des projets sur ce sujet.

Également, en ce qui concerne l'évolution de la démocratie, il y aurait matière à s'interroger sur les pratiques de bienfaisance. Qu'est-ce que la bienfaisance? Quelles pratiques peuvent être reconnues ou interdites? Il mentionne qu'en ce moment c'est l'Agence du revenu du Canada qui est l'autorité en matière de fiscalité. C'est elle qui régule les incitatifs fiscaux entourant la prestation de dons.

Enfin, il signale que la course au Rectorat de l'UQAM à venir lui paraît d'un grand intérêt pour le Service aux collectivités. Il est d'avis que le Service devra très rapidement travailler auprès des candidates, candidats pour se faire connaître. Le Service est inégalement connu sur le campus. Il partage l'étonnement d'une collègue d'avoir entendu la vice-rectrice à la Recherche et à la création dire qu'elle ne connaissait pas le Service aux collectivités avant d'être nommée à ce titre. Pourtant, elle est professeure à l'UQAM depuis plusieurs années.

Une membre revient sur la question de la fiscalité des organismes. Elle signale qu'au Canada, des rabais fiscaux importants sont consentis aux organismes religieux. Elle aimerait connaître le montant global que doivent représenter ces sommes.

Un membre explique qu'au Canada, les dons à des organismes religieux représentent le premier poste de donation. Au Québec, la santé et l'éducation priment sur les organismes religieux. Toutefois, il faut considérer qu'à l'échelle du Canada ces dons, en plus des avantages fiscaux octroyés, représentent des sommes considérables. Qui plus est, plusieurs églises bénéficient d'une écoute attentive de la part de la classe politique.

Une membre s'interroge sur la structure du Service et sur la possibilité de mettre sur pied un sous-comité chargé de développer une stratégie de communication. Elle indique qu'elle assiste ce matin à sa troisième rencontre et qu'à chacune d'elles, il a été mentionné l'importance pour le Service aux collectivités de se faire connaître au sein de l'Université. Une autre membre explique que le Service aux collectivités n'a pas de difficultés à se faire reconnaître à l'extérieur, et qu'il n'arrive pas à répondre aux demandes de tous les groupes et organismes. Le problème est à l'interne, où il est impératif que les travaux du Service aux collectivités soient connus dans les facultés, auprès des professeures, professeurs.

Une membre signale que l'enjeu de la démocratie et du rapport changeant avec l'État doit prendre en considération le rôle accru des municipalités. Elle rappelle que les dernières années ont vu disparaître les CRÉ. Les instances consultatives où les organismes et les citoyennes, citoyens pouvaient établir des discussions avec les élues, élus sont abolis. Le pacte fiscal entraîne également une redéfinition du rôle des municipalités. Les groupes se questionnent face à tous ces changements.

Une observatrice note que le tout s'effectue sous couvert d'une plus grande proximité, mais l'inverse est constaté.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie les membres du Comité pour leur apport intéressant à cette réflexion. Il explique, particulièrement à l'intention des nouvelles membres, que les compressions budgétaires affectant l'UQAM entraînent, de manière récurrente, le Service aux collectivités à justifier la pertinence de son existence. Le Service, tout comme les groupes et organismes, doit pour ce faire, justifier le travail réalisé, effectuer une mise à jour de son mandat et est soumis à une reddition de comptes. Lors de changements à la Direction de l'Université, il y a une remise en contexte qui doit être effectuée auprès de celle-ci. D'où l'importance pour le Service aux collectivités d'étendre sa présence sur le campus par le biais de rencontres dans les facultés, dans les comités de recherches facultaires et auprès des professeures, professeurs. L'existence même du Service est plus facile à défendre lorsqu'une majorité des membres de la communauté le connaissent et reconnaissent sa contribution. Le plan de développement en cours de rédaction vise notamment cet objectif et un plan de communication en découlera.

Depuis les deux dernières années, la direction du Service était pourvue de manière intérimaire et en partage de tâches. Par la nomination d'un directeur régulier qui s'y consacrera à temps plein, il sera plus facile de consolider ces aspects. Il faut également tenir compte du fait que le corps professoral, tout comme l'équipe du Service, se modifie et que de nouvelles personnes entrent en fonction. Il faut que la publicisation des travaux effectués en collaboration avec le Service aux collectivités s'effectue sur une base continue.

Un membre constate que la discussion a permis de mettre de l'avant une multitude d'enjeux qui préoccupent les membres et il s'interroge sur les capacités du Service de soutenir tous les projets qui pourraient en émaner. Il souligne qu'il faut trouver des professeures, professeurs ayant de l'intérêt à travailler sur ces sujets. Il aimerait savoir comment se déroule la préparation des projets; est-ce que ce sont les groupes qui proposent une idée et recherchent de l'assistance? Sont-ce les professeures, professeurs qui cherchent à collaborer avec des groupes à qui le projet peut bénéficier? Est-ce qu'il arrive que des projets émanant des groupes ne puissent se concrétiser faute de ressources professorales?

Les agentes de développement indiquent qu'environ une demande sur cinq ne peut se réaliser faute de ressources professorales. Les professeures, professeurs ne sont parfois pas intéressés, parfois pas disponibles ou n'ont pas les compétences spécifiques requises. Madame Kurtzman ajoute que les questions entourant l'économie suscitent des interrogations dans bien des groupes ou organismes, mais que peu de professeures, professeurs spécialistes du sujet sont intéressés ou disponibles pour travailler avec le Service aux collectivités. En ce qui concerne les projets sur des questions liées à l'immigration, il fut une époque où beaucoup de recherches étaient effectuées, principalement en collaboration avec des professeures, professeurs de sociologie. Le Service demeure tout de même toujours tributaire de la programmation de recherche des professeures, professeurs.

Une membre aimerait savoir comment les agentes de développement font pour savoir quels sont les intérêts de recherche des professeures, professeurs. Les agentes de développement expliquent que les facultés organisent des journées d'accueil pour les nouvelles chercheuses, nouveaux chercheurs et qu'elles y assistent dans la mesure du possible. Également, elles consultent les sites Internet qui mettent de l'avant les curriculum vitae des chercheuses, chercheurs. Elles collaborent également avec les agentes, agents de recherche et de

planification des différentes facultés. On souligne toutefois que les projets sont en fonction des demandes reçues des groupes.

Un membre signale qu'au-delà des intérêts de recherche, il faut comprendre la pression importante qui est mise sur les professeurs, professeurs afin de publier des articles scientifiques et de faire des communications scientifiques. La collaboration avec le Service aux collectivités n'est pas considérée dans les évaluations des dossiers des chercheuses, chercheurs par leurs pairs, alors que les publications et communications scientifiques le sont. Il y a une méconnaissance importante du travail et du rôle du Service aux collectivités. En plus des facultés, il estime qu'une tournée des assemblées départementales devrait être effectuée. Il ajoute qu'il est en poste depuis dix ans à l'UQAM et qu'il n'a jamais été question du Service aux collectivités dans son assemblée départementale. Pourtant, il a pu constater que des collègues avaient participé à des projets avec le Service.

Les agentes de développement remercient à leur tour les membres pour leur participation à cette réflexion. Elles demandent quelques minutes de pause afin de procéder à une courte synthèse des éléments soulevés.

Madame Kurtzman présente les principaux éléments ressortant de cette discussion. D'abord, les membres du Comité sont préoccupés par les rapports changeant entre l'état, les groupes sociaux et la société civile. Ensuite, le manque de ressources humaines et financières met en péril la survie même de plusieurs groupes, tout comme certains aspects juridiques. Le monde du travail est en évolution et le sens même du travail est menacé, notamment par l'arrivée de l'économie 4.0. L'augmentation du pouvoir d'influence des organismes de bienfaisance, qui se transforme parfois en action politique, inquiète. L'augmentation des inégalités sociales et l'intersectionnalité des inégalités suscitent beaucoup d'intérêt, que ce soit en perspective de genre, de race, d'identité sexuelle ou de division sociale.

Également, on suggère d'augmenter la transversalité entre les trois domaines. Il faudra donc réfléchir à améliorer cet aspect.

Un enjeu majeur pour le Service aux collectivités demeure celui des communications, particulièrement au sein de l'Université. Le Service doit se faire connaître, et ce, tant auprès des nouvelles professeurs, nouveaux professeurs, qu'auprès des vice-doyennes, vice-doyens à la Recherche dans les facultés et de la nouvelle Direction de l'Université à venir. Le manque de valorisation du travail effectué par les professeurs, professeurs qui collaborent avec le Service auprès de leurs pairs a été soulevé. Enfin, il faudra demeurer alerte avec le renouvellement du corps professoral pour rester à l'affût des intérêts de recherche. Le Service aux collectivités devra également réfléchir aux manières de bénéficier de l'expertise développée dans le secteur des arts et de la création.

7. Divers

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que plusieurs mandats arrivent à leur terme à la fin du mois de mai 2017. La professeure Geneviève Pagé, de même que le professeur Sylvain Lefèvre, lui ont signifié leur intention de déposer une demande de renouvellement auprès de leur instance respective. La professeure Béatrix Beisner pour sa part doit quitter en raison d'un congé sabbatique. Les démarches sont amorcées auprès de la Faculté des sciences afin de susciter des candidatures. Enfin, en ce qui concerne les membres

externes, monsieur Éric Giroux arrive aux termes de son deuxième mandat et des démarches devront être effectuées en vue de son remplacement.

8. Clôture de la séance

Aucun point n'est soulevé.

9. Dépôt de documents

D.1 - Programme de dégrèvement de recherche

D.2 - Tableau des octrois de dégrèvements de formation et de recherche

D.3 - Répertoire des organismes habilités à siéger au CSAC

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 24 AVRIL 2017.

VC/vvp